

DELIBERATION N° 32/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 28 novembre 2024

Budget initial 2025

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n)2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion
budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

10 584 ETPT dont 5 464 ETPT sous plafond d'emplois législatif

et 5 120 ETPT hors plafond d'emplois législatif

1 224 018 436€ d'autorisations d'engagement dont :

890 718 559€ personnel

171 617 723€ fonctionnement

107 257 500€ intervention

54 424 654€ investissement

1 232 253 543€ de crédits de paiement dont :

890 718 559€ personnel

174 302 011€ fonctionnement

107 257 500€ intervention

59 975 473€ investissement

1 193 475 283€ de recettes

-38 778 260€ de solde budgétaire

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.gouv.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.gouv.fr

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 37 090 464€ de variation de trésorerie
- 6 278 703€ de résultat patrimonial
- 21 197 213€ de capacité d'autofinancement
- 37 090 464€ de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 31

Pour : 18

Contre : 9

Abstention : 4

Fait à Paris, le 28 novembre 2024

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE

Document signé le 28 novembre 2024

Cyrille PIERRE